

Reflex

Saint-Joseph-de-Rivière

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Au Village	4
- Commémoration, manifestations communales	
- Bibliothèque	
- Travaux sur la commune	
- Ecole, cantine	
- Appel au civisme	
- Il était une fois Saint Joseph de Rivière	
- Informations générales	
Dans nos associations	14
- Echo Alpin, Récré à sons,	
- Don du Sang, Association Sportive Riviéroise	
- Chartreuse Elevage	
- Association Familles Rurales	
- Sac à Jouets, Sou des Ecoles	
- Collectif C'est pour aujourd'hui et pour demain	
En Chartreuse	18
- Communauté de communes	
- Centre Social Pays du Guiers	

Agenda et dernière minute

BULLETIN MUNICIPAL
n°135
2ème SEMESTRE 2022

LE REFLEX Mairie de St Joseph de Rivière
Directrice de la Publication :
Marylène GUIJARRO Maire
Tirage : 550 exemplaires
Conception : Mairie de St Joseph de Rivière
Dépôt légal à parution.
Imprimerie Notre Dame Montbonnot.



Le mot du Maire



*Chères Riviéroises, chers Riviérois,
2022 se termine doucement.*

Toute l'équipe municipale s'est mobilisée pour finaliser les objectifs fixés en début d'année.

Merci aux élus et aux agents qui ne ménagent pas leur peine et leur temps pour permettre aux Riviérois de bien vivre ensemble.

Les deux dernières années qui viennent de s'écouler ont bouleversé beaucoup de nos certitudes.

Heureusement, Saint Joseph a été épargné. Nous avons échappé aux feux de forêt, pénuries d'eau, inondations ou autres graves intempéries, excepté cette longue période de sécheresse.

Nous avons pu constater que la consommation d'eau avait baissé sur 2022, ce qui tend à penser que chacun a fait attention et je vous remercie tous pour votre civisme.

La période est morose, les difficultés s'accumulent : sanitaire, économique, climatique, énergétique, géopolitique.

Ce n'est pas simple de tenir le cap au milieu de tous ces écueils...

Mais notre détermination reste entière. Notre rôle d'élus ne consiste-t-il pas à anticiper, sauvegarder nos acquis, améliorer notre quotidien ?

Même une petite commune comme Saint Joseph de Rivière peut relever les défis, si nous travaillons ensemble et dans la même direction.

Faisons de nos difficultés, des atouts pour mieux vivre demain !

Vous découvrirez dans les pages qui suivent de belles réalisations et de belles initiatives, sur la commune, mais également dans nos associations.

Je salue ici le dévouement des bénévoles, œuvrant et innovant sans cesse pour que nous puissions vivre de beaux moments conviviaux.

En cette fin d'année, ayons également une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2022 et qui laissent un terrible vide dans leur famille.

La prochaine parution de « Infos Mairie » se fera sur 2023, c'est pourquoi, je vous souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année, entourés des personnes qui vous sont chères.

J'aurai le plaisir de vous retrouver le 6 janvier prochain lors de la cérémonie des vœux, une première depuis notre élection !

Et comme nous célébrons cette année les 100 ans de la mort de Marcel Proust, je finirai par cette citation :

« Soyons reconnaissants aux personnes qui nous donnent du bonheur ; elles sont les charmants jardiniers par qui nos âmes sont fleuries ».

A méditer !

Belle fin d'année.

*Votre Maire,
Marylène GUIJARRO*

Au village

Commémoration du 11 novembre 1918

En France, depuis 1922, le 11 novembre est une journée nationale fériée qui commémore la victoire et la paix. La marque du souvenir de cette journée, en France, est la fleur du bleuet qui prit valeur de symbole, car elle rappelait la couleur (bleu) de l'uniforme neuf des jeunes recrues, surnommées « bleuets » par leurs camarades.

Saint Joseph de Rivière a donc commémoré le 11 novembre, date de la signature de l'armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale, en 1918. Ce jour-là rend hommage aux soldats morts au combat pendant ce conflit. Mais aussi, depuis la loi du 28 février 2012, à tous les « Morts pour la France » des conflits anciens ou actuels, civils ou militaires.

Réunis autour de Madame la Maire, Marylène GUIJARRO, au monument aux Morts dont les travaux de réaménagement ont été réalisés par les employés municipaux, la commémoration a été suivie par une forte affluence des habitants.

La lecture du message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre) a été faite par des élèves de l'école Claude DEGASPÉRI à l'initiative de leurs enseignantes. Encore merci à eux pour cet exercice de prise de parole en public.

A noter également le rajeunissement des troupes porte-drapeaux et des porteurs de gerbes avec la participation de jeunes collégiennes et collégiens, pour certains déjà présents lors des cérémonies précédentes. Si d'autres jeunes (ou moins jeunes) sont aussi intéressés par cet engagement, nous les invitons à contacter le « Souvenir Français » au 04 76 66 80 25 qui dispose de drapeaux adaptés à la taille des personnes.

En présence de Monsieur Jean-Claude SARTER, maire de Saint Laurent du Pont, des représentants des anciens combattants, des sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers, de l'orchestre d'harmonie de l'école de musique, des élèves de l'école et leurs enseignants et des membres du conseil municipal, une minute de silence a été observée à 11 heures, heure de la signature de l'armistice le 11 du 11^{ième} mois de 1918.

A l'issue de ce devoir de mémoire, le verre de l'amitié a été proposé à l'ensemble des participants.



Chantier participatif nettoyage cimetière

La municipalité a organisé les 15 et 22 octobre derniers, un chantier participatif pour le nettoyage du cimetière afin qu'il soit propre pour la Toussaint.

Le beau temps était au rendez-vous et a permis de désherber la quasi-totalité du cimetière. Le reste a été effectué par les employés communaux.

Dans la bonne humeur, une trentaine de bénévoles, armés de serfouettes, de binettes et de râpeaux se sont succédés sur les deux jours. Un moment de convivialité a été offert par la municipalité pour la pause de 10h autour de viennoiseries, café, thé et jus d'orange.

Nous remercions chaleureusement les bénévoles ayant participé à ce chantier en espérant être plus nombreux l'année prochaine si une solution pérenne n'a pas été trouvée entre temps.



Au village

La Bibliothèque, un lieu d'accueil et de partage.

Venez seul ou en famille, pour lire, consulter, emprunter.

La bibliothèque est un endroit qui se veut convivial, à l'écoute de vos besoins. Ses horaires d'ouverture sont les suivants :

Mercredi de 15h00 à 18h00

Jeu de 18h00 à 18h30

Samedi de 9h00 à 12h00

Vous souhaitez lire et consulter ? A tout moment, chacun peut le faire gratuitement.

Vous souhaitez emprunter ? N'oubliez pas de prendre une adhésion de 15 euros par famille, à l'année.

Des livres mais pas seulement !

Cette année la bibliothèque vous propose des expositions.

Tous les trois mois, l'équipe se rend à l'artothèque de la ville de Grenoble pour échanger les œuvres exposées. La première exposition est accrochée : n'hésitez pas à venir découvrir nos œuvres d'art.

Et bientôt, des nouveautés !

En lien avec la rentrée littéraire, vous trouverez prochainement de nouvelles lectures à la bibliothèque pour le plaisir de tous.

Des envies, des suggestions, des idées ?

N'hésitez pas à venir les partager, la bibliothèque est à l'écoute de vos besoins.

Vous avez du temps libre et envie d'aider ?

La bibliothèque est aussi un lieu dans lequel il est possible de faire du bénévolat. Les tâches sont multiples et variées et chacun fait le choix de son activité. N'hésitez pas à demander davantage d'informations.

L'équipe de la bibliothèque vous attend, que vous soyez seul ou à plusieurs, petit ou grand.



Manifestations communales

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu vendredi 6 janvier à 19 heures à la salle d'animation rurale. Ce sera l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants.



Le CCAS a convié Mme Denise Buisnière et M. Michel Brizard à partager un moment convivial à l'occasion de leur 90 ans.

Nous leur souhaitons encore un joyeux anniversaire, ainsi qu'à Madame Jeanny Garrel qui n'a pas pu se joindre à nous.



Comme chaque année, la municipalité mettra en place les décorations de Noël et fait appel aux bénévoles pour aider à l'installation !

Le rendez-vous est fixé samedi 3 décembre à 8h45 à la salle des associations du Bourg. Par avance merci à tous ceux qui participeront !

Par ailleurs, compte tenu du contexte actuel autour de l'énergie, la municipalité a fait le choix de diminuer le nombre d'illuminations pour les fêtes de fin d'année.

Nous vous remercions de votre compréhension.



5 générations

C'est avec fierté que notre village a pu compter, pendant quelques mois, parmi ses Riviérois une famille regroupant 5 générations : Andrée, Gérard, Valérie, Marlène et le petit dernier, Livio, né en avril 2022.

Félicitations à cette belle famille présente sur la commune depuis 1984 !

Malheureusement, Mme Actis nous a quittés mi-novembre. Nous présentons nos condoléances à sa famille.



Au village

Chantiers de l'école... et nouveaux panneaux photovoltaïques sur les toits

Les travaux de rénovation de la toiture du groupe scolaire vous ont été présentés dans l'édition du Reflex du mois de juin. Avec la dernière phase réalisée cet été dernier, ceux –ci sont désormais totalement terminés. Cette opération très importante marque la fin d'un programme particulièrement aidé au titre du plan école mis en place par le Département. Nous avons ainsi en plus des toitures pu reprendre la totalité de l'éclairage intérieur en LED pour des économies d'énergie, remplacer toutes les coursives en bois qui se dégradaient, rénover les systèmes d'alarme.

D'autres petits travaux ont pu être réalisés par les agents techniques de la commune

Au total ce programme a représenté une dépense globale d'un peu plus de 240 000€ TTC.

Le montant des aides globales s'approche de 80% du montant HT des travaux (60% par le Département au titre du plan école et 20% par l'Etat) soit 160 877€.

Comme notifié dans une précédente édition, sitôt les toitures terminées, des panneaux photovoltaïques ont été installés ces dernières vacances scolaires sur les deux versants exposés au sud, les plus favorables. La commune a mis à disposition ces toitures pour l'euro symbolique (c'est-à-dire 1 % du CA généré) par convention avec la SAS (société par actions simplifiée) BUXIA Energies basée à La Buisse. Cette société citoyenne propose à des citoyens, des associations, des collectivités, de participer à la production d'énergie issue de ressources renouvelables et locales sur le territoire du Pays Voironnais et maintenant de la Chartreuse en investissant collectivement au capital de la société. La commune n'a donc pas eu à investir directement sur ces travaux, c'est ce que l'on appelle une « centrale citoyenne ». Les bénéfices générés par la revente de l'électricité à EDF permettent de financer d'autres projets sur le territoire. La centrale devrait entrer en production en janvier une fois les onduleurs mis en place, le raccordement au réseau effectué par ENEDIS et les derniers contrôles réglementaires terminés.

Plus d'informations sur le site : www.buxia-energie.fr.



Sécurisation des Grollets à venir

Depuis plus de deux ans, la commune a engagé des discussions avec le Département pour sécuriser l'ensemble du secteur de la route départementale entre les Grollets et le carrefour de Pont Demay. Notamment dans un souci d'améliorer les cheminements piétons. De son côté, le Département a pour projet d'aménager une bande cyclable dans le sens montant depuis le Pont Demay jusqu'au col de la Placette.

Ces différents objectifs ont conduit à finaliser, dans un premier temps, un projet d'aménagement pour la traversée des Grollets, qui deviendra une zone en agglomération (50km/h) avec trois « vagues » ralentissantes, et par endroit, des trottoirs et des bandes cyclables dans les deux sens, ainsi que le réaménagement d'un arrêt de bus.

Ces travaux sont en très grande partie financés par le Département, la commune apportant une participation d'environ 50 000 € pour les aménagements plus urbains.

Ce projet a fait l'objet d'une réunion d'échange avec les habitants du secteur cet été et les travaux devraient être réalisés au printemps de l'année 2023.

Les études se poursuivent pour la partie restant à aménager entre la sortie du hameau et le Pont Demay.

Nous reviendrons plus en détail sur cette importante opération dans un prochain Reflex.

Au village

Sécurité secteur des Lards, entrée d'agglomération

Les réflexions se poursuivent sur les actions susceptibles d'améliorer la sécurité des piétons, et des enfants notamment, à cette entrée de notre commune sur la route départementale.

Après avoir effectué des marquages au sol rappelant la limitation de vitesse à 50km/h, il a été proposé de mettre en place un panneau pérenne affichant la vitesse grâce à une détection par radar des véhicules arrivant de Saint Laurent du Pont. Ce nouvel équipement vient d'être posé et nous serons attentifs à mesurer son efficacité avec les résidents du secteur. Par ailleurs, nous restons vigilants à ce que les gendarmes effectuent régulièrement des contrôles à cet endroit.



Sécurité du chemin des Roberts

La nouvelle municipalité s'était engagée à travailler la question de la sécurité routière au niveau de la ferme de Plantimay.

En effet, cette exploitation, très ouverte à la visite, accueille quotidiennement des familles dont les enfants sont attirés par la découverte des animaux de la ferme. Cette affluence est aussi renforcée par la présence d'un magasin de vente de ses produits fermiers, principalement laitiers.

D'autre part, l'arrivée de nouvelles familles avec enfants au hameau des Roberts a mis un accent particulier sur la question de la sécurité routière et de la vitesse des automobiles à cet endroit. D'autant plus que les propriétés riveraines sont en bordure immédiate de la voie et que l'environnement (espace ouvert avec des champs de l'autre côté) n'incite pas assez à ralentir.

Le projet comporte un aménagement à chaque extrémité du hameau destiné à modérer la vitesse dans ce secteur qui va accompagner la création d'une zone à 30 km/h sur 300 m environ.

Des ralentisseurs sous forme d'un plateau surélevé marqueront ces entrées de zone 30.

Celui réalisé au droit de la ferme sera traversant et réalisé sous la forme d'un véritable aménagement urbain, avec des revêtements structurés marquant l'ensemble de l'espace.

Le long du hameau, chaque entrée de maison fera l'objet d'un marquage spécial pour rappeler aux automobilistes la nécessité de rouler lentement sur ce secteur.

L'ensemble du dispositif sera accompagné par une signalisation réglementaire de zone 30 et de marquage des plateaux.

Ce projet contribuera accessoirement à augmenter la sécurité des vélos sur cet itinéraire de voie verte.

Le coût global de l'opération est estimé à 76 290€ HT et la commune a obtenu une forte subvention de 50% du montant des travaux par le Département au titre du programme de sécurité routière financé par les amendes de police.



Entrée hameau des Roberts –
emplacement du premier
plateau surélevé

Au village

Dégrilleur automatique à la station d'épuration

Les eaux usées arrivant à la station d'épuration doivent être débarrassées des divers déchets circulant dans les égouts, malheureusement souvent envoyés dans le réseau par négligence (lingettes, résidus domestiques divers...) avant de passer dans les ouvrages de traitement. Jusqu' à ce jour, nos agents communaux doivent manipuler à la main un panier dégrilleur à remonter depuis la cuve d'arrivée des eaux usées et en assurer le vidage et le nettoyage. Il faut ici particulièrement les remercier d'avoir effectué ce travail ingrat et salissant depuis de nombreuses années.

Pour remédier à cette situation, la municipalité a décidé de financer un système de dégrilleur automatique, qui de manière régulière remontera ces encombrants pour les verser dans un container équipé d'un sac qu'il suffira ensuite d'évacuer en décharge.

Aussi d'ici peu vous pourrez voir s'installer par une société spécialisée ce nouvel équipement, dont la photo vous donne un aperçu.

L'investissement pour cet appareil réalisé sur le budget de l'eau et de l'assainissement est de 30 000€ TTC.



Source SAMSON

L'alimentation en eau de notre commune est quasi totalement assurée par un captage située sur la commune de La Sure en Chartreuse en direction du col de la Placette. Cette source dénommée « source Samson » se trouve en pied de massif et de par sa situation en bordure de ruisseau est susceptible de recevoir par percolation dans des circonstances exceptionnelles une pollution accidentelle. Des études antérieures avaient conduit à envisager une solution très coûteuse de traitement des eaux, mais difficile à assumer financièrement par la commune. Après avoir étudié plus précisément ce phénomène complexe, une nouvelle solution technique de détournement de ces eaux parasites a pu être définie et mise en œuvre très récemment pour un coût modique de quelques milliers d'euros.

Désormais il reste à faire un nouveau test avec du colorant pour s'assurer du parfait fonctionnement de ce procédé et pouvoir terminer ainsi la procédure de protection de notre captage.

Une information précise sera donnée avant la réalisation de cet essaipour ne pas être surpris de voir certains de nos cours d'eau tout verts !

Extension cimetière

Devant l'insuffisance des places encore disponibles dans le cimetière existant, une extension devenait impérative pour satisfaire à nos obligations légales. Les opportunités foncières sur des parcelles voisines ont été saisies, et notamment pour cette première phase d'extension grâce à la bonne volonté de Mme et M. BERTHOIN qui ont accepté de céder à bon prix à la commune cette parcelle leur appartenant.

Ce projet a été établi avec l'ambition de faire une réalisation de qualité durable pour l'avenir, accessible à tous et surtout permettant d'en faciliter grandement l'entretien. Cela a aussi été l'occasion de redessiner une nouvelle entrée sur la rue de l'école pour faciliter l'intervention des services de pompes funèbres.

Ce nouvel espace dans le cimetière communal s'accompagne de la création d'un jardin du souvenir qui nous faisait défaut, d'un nouveau columbarium ainsi qu'un espace pour des cavurnes.

Les travaux réalisés par l'entreprise GAILLARD se terminent et, au final avec les autres aménagements, leur montant s'élève à environ 120 000€ TTC. La commune a bénéficié des aides du Département et de la Région pour un montant de 38 117€.



Au village

Une nouvelle aire de jeux pour les 3-9ans

Ce projet qui vous a été présenté en détail dans le dernier Reflex devait se terminer au début du mois de juillet. Mais il a connu quelques difficultés liées aux approvisionnements des structures de jeux dans le contexte actuel et des congés de l'entreprise pendant l'été.

Cette aire de jeux située à l'arrière de la mairie est désormais totalement opérationnelle depuis le début des vacances de la Toussaint.

Sa réalisation, accompagnée par le réaménagement du parking adjacent présente un coût total de 110 000 € TTC. Son financement a été assuré par un legs à la commune de Madame Jacqueline VERVOIS ROCHE, complété par une aide du Département de près de 22 000€. L'entreprise Tomai de Vourey en a assuré sa construction et les différents équipements qui sont de grande qualité proviennent de la société Transalp, concepteur et fabricant français situé à l'Albenc de renommée internationale.

Gageons que cet espace ravira les enfants de la commune !



Une rampe a été mise en place sur l'escalier menant à la bibliothèque, à la salle des fêtes ou encore à l'aire de jeux, facilitant ainsi leur accès.



Merci aux employés municipaux.

Parking vélo

Comme vous pourrez le constater, un parking vélo a fait son apparition sur la place du 14 juillet 1936, en plein centre du village.

Ce nouvel aménagement s'inscrit dans les objectifs de la municipalité de développer les modes de déplacement doux ainsi que les liaisons piétons-cycles entre la Via Chartreuse, le bourg et les hameaux. Ceci afin de valoriser l'attrait touristique et la mise en valeur de Saint Joseph de Rivière pour ce type de déplacement.

Ces travaux ont été réalisés par les employés communaux que nous remercions pour les délais et la qualité du travail effectué.

Bonne cyclo-promenade à tous !



La MAISON 1830 se fait une nouvelle jeunesse

Située au Pont de DEMAY, au carrefour des routes de GRENOBLE et VOIRON, la maison a été construite en 1830. Cette belle demeure fut tout d'abord exploitée en café sous l'enseigne « FROMAGES A LA CREME » par la famille Chavasse puis Ravier.

Rénovée à l'initiative des descendants de la famille, la maison 1830 est redevenue un lieu d'activité après plusieurs années de fermeture.

La municipalité souhaite la bienvenue aux deux jeunes exploitants qui font revivre cette bâtisse.

Un commerce de pain, snacking et pâtisserie est maintenant installé sous le nom de Maison 1830. L'enseigne est un clin d'œil à la longue histoire de ce bâtiment.

Au village

Ecole Claude Degasperi

Rentrée et manifestations

Notre école a accueilli à la rentrée 129 élèves dont 40 en maternelle. La rentrée s'est bien déroulée et de nombreux projets sont en route encore cette année.

Le courseton du téléthon revient cette année le samedi 3 décembre 2022, route de l'école en partenariat avec le Sou des Ecoles. Les élèves se lanceront un défi par classe et une récolte pour le téléthon sera organisée. Nous vous attendons nombreux pour encourager nos jeunes sportifs.

Nous fêterons le printemps le vendredi 7 avril 2023 après-midi dans les rues du village au son des percussions travaillées par les enfants tout au long de l'année en partenariat avec l'école de musique et Jean-Stéphane Ricol.

Enfin, la kermesse se déroulera vendredi 30 juin 2023 à partir de 18h30 dans la cour de l'école : chants, danses...au programme.

Démarche développement durable :

Nous avons reçu en juin dernier la labellisation E3D (école en démarche globale de développement durable). Cette démarche participe à l'éducation au développement durable, en faisant de l'établissement un lieu d'apprentissage de celui-ci.



Ainsi, les classes de petits/moyens et grandes sections/CP travailleront sur la forêt avec le Parc de Charreuse. Les quatre autres classes d'élémentaire étudieront le compostage ou découvriront comment limiter le gaspillage alimentaire.

Pour suivre les informations, n'oubliez pas de visiter le site de l'école : <https://ecole-degasperi-st-joseph-de-riviere.web.ac-grenoble.fr/>.

7ème art

Pour les fêtes de fin d'année le cinéma Le Cartus propose des séances de Noël. Les enfants scolarisés à Saint Joseph de Rivière bénéficient d'un tarif réduit à 2 euros au lieu de 4 euros. L'autre partie étant financée par la municipalité.

Un ticket de contrepartie pour une séance au choix sera distribué à chaque enfant par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les séances auront lieu au choix les 14, 17, 18 et 19 décembre.

Et si vous êtes trop grand pour être un enfant et bénéficier du ticket à tarif réduit, le cinéma vous accueillera au tarif plein car les séances sont ouvertes à tous, petits et grands.

Bonne séance !

Cantine de l'école

Depuis le 1er octobre, la municipalité a mis en place, à titre d'expérimentation, pour l'année scolaire 2022/2023 une grille tarifaire des repas à la cantine de l'école selon le quotient familial.

Cette décision a été votée lors du dernier conseil municipal à la suite d'une répercussion de la hausse des coûts subis par notre restaurateur (électricité, matières premières, frais de livraison, etc...).

Auparavant, le prix du repas à la cantine était un tarif unique sans distinction de quotient familial.

Pour respecter un engagement tenu aux familles, la municipalité a fait son possible afin que cette augmentation soit de moins de 1 euro.

La nouvelle tarification s'échelonne donc de 10 centimes sur les 9 tranches du quotient familial en partant de 4,70 euros jusqu'à 5,50 euros.

Ce nouveau mode tarifaire au quotient familial reste le plus égalitaire qui soit, permettant de prendre en considération l'augmentation des coûts tout en conservant des produits locaux de qualité pour les repas des enfants.



Économie d'énergie : comment on agit sur la commune

Face à la flambée des prix de l'énergie et afin de limiter les impacts écologiques, la municipalité de Saint Joseph de Rivière a fait le choix de remplacer ses éclairages en LED. (éclairage public, école, stade de foot, à venir la salle d'animation rurale).

L'ensemble Mairie, le local chasse et la périscolaire se verront équipés prochainement de programmeurs pour une régulation du chauffage par zone.

Une étude sur le changement des radiateurs de la bibliothèque est en cours pour une optimisation de consommation.

A l'école, le sol du dortoir des maternelles vient d'être changé et remplacé par un sol isolant. Ceci réduisant la déperdition de chaleur et améliorant le confort des enfants.

Les stores des classes, installés cet été, seront baissés tous les soirs car l'école n'étant pas pourvue de volets et disposant de grandes baies vitrées, il est utile de diminuer les déperditions nocturnes de chauffage.

Une programmation de tout le chauffage de l'école a été réalisé pour optimisation selon les heures d'utilisation du bâtiment.

Cette liste non exhaustive, sera complétée pour un maximum d'économies.

Circulation dans notre village

Pour la sécurité de tous, petits et grands, nous vous invitons à modérer votre vitesse dans nos rues et nos hameaux. En effet, sur nos routes étroites et, pour certaines en pente, il convient d'adopter la courtoisie au volant « je vois une voiture engagée, la route est étroite, j'ai de l'espace, j'attends, je laisse passer et je m'engage après ! », vous mettrez ainsi en application l'exception au code de la route : « *si une place d'évitement est disponible, c'est au véhicule qui se trouve près de cette place de l'utiliser même si pour cela il doit un peu reculer, et ce même s'il est dans le sens de la montée* ».



Appel au civisme



De nombreux détritres se retrouvent malencontreusement autour des containers à ordures ménagères... Sur certains secteurs, ce sont des objets encombrants qui sont découverts et qui n'ont absolument pas lieu d'être jetés dans les containers à ordures ménagères...

Merci de veiller à respecter l'environnement autour de ces containers.



Nuisance sonores

Le bruit constitue une nuisance très présente dans la vie quotidienne.

Les nuisances sonores peuvent provenir de sources diverses et variées. Certaines étant plus faciles que d'autres à limiter.

Dans la mesure du possible, essayons de restreindre l'ensemble des bruits de voisinage afin de respecter au maximum la tranquillité de nos concitoyens.

Pour rappel, les infractions de bruits de voisinage sont prévues et réprimées par les articles R 1337-6 à R 1337 -10- 2 du code de la santé publique.

Il était une fois à St Joseph de Rivière

Cambriolage au presbytère

Ça y est, ce 1^{er} février 1899, l'acte d'accusation est tombé dans l'affaire du cambriolage du presbytère de Saint-Joseph-de-Rivière, contre Henri Berthet et Edouard Poignon. Ils sont accusés de vol qualifié et seront renvoyé devant la Cour d'Assises de l'Isère. Encore faudra t'il appréhender Henri Berthet qui est en fuite. Rappelons les faits tels qu'ils sont décrits par l'enquête :

"Ces messieurs Berthet et Poignon sont des rodeurs qui n'exercent ni métier, ni profession et qui n'ont pas de domicile fixe ; ils s'étaient rencontrés le 22 décembre dernier aux environs d'Aix-les-Bains et Berthet avait immédiatement abandonné le chantier dans lequel il était occupé pour suivre ce camarade d'aventure. Le 24 décembre, ils étaient à Saint-Aupre, canton de Voiron, en quête d'un vol à commettre dans une maison isolée et dans ce but ils avaient inspecté les presbytères de Saint-Aupre, de Saint-Étienne-de-Crossey et de Saint-Joseph-de-Rivière ; ils jetèrent leur dévolu sur ce dernier comme offrant plus de facilité.

Vers minuit, au moment où le Curé et les personnes de la maison se trouvaient à l'office, ils s'introduisirent dans l'enclos en escaladant le mur d'enceinte, puis ils fracturèrent un carreau de vitre d'une fenêtre du rez-de-chaussée dont ils firent jouer l'espagnolette. Berthet franchit la hauteur d'appui et pénétra dans la salle à manger ; il parcourut toutes les pièces du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, bouleversant les meubles, pendant que Poignon faisait le guet, et s'empara dans divers tiroirs, d'une somme de 250 à 320 francs environ en billet de banque, en or et en monnaie d'argent au préjudice de messieurs Patinotte Curé, Denizot Vicaire et Charvin.

Nanti de cet argent, les malfaiteurs prirent la fuite et le lendemain matin, ils arrivaient à Voiron. Poignon avait reçu pour sa part du vol 110 francs environ.

Après avoir consommé une partie de la matinée dans un cabaret de cette ville avec lui, Berthet quitta son compagnon et disparut, sans qu'il ait été possible de retrouver ses traces. Poignon fut arrêté quelques heures après en état d'ivresse au moment où il injuriait un restaurateur qui refusait de le loger ; il était porteur de 85,80 francs. Interrogé par le Commissaire de police, il avoua sans difficulté tout ce qui s'était passé. Il déclara qu'il ne connaissait pas le nom de son complice, mais les détails qu'il donna ont permis à l'information d'établir son identité.

Poignon a subi 10 condamnations, dont une pour vol et neuf pour vagabondage et mendicité. Quant à Berthet, son casier judiciaire mentionne 4 condamnations, toutes pour vol, une notamment a été prononcée par la Cour d'Assises de l'Isère à 3 ans de prison, il est possible de la relégation."

Luc Ciapin



Au village

Géorisques pour les collectivités

La solution pour faire de ses concitoyens des acteurs de leur sécurité.

Le site Géorisques devient la plateforme de référence dédiée aux risques naturels et technologiques. Elle a pour mission d'informer les populations aux risques environnants.



L'objectif ? Faire de chaque citoyen un acteur de sa propre sécurité et de la sécurité collective.

À l'heure où le changement climatique est susceptible d'accroître la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles et de nous rendre plus vulnérables aux accidents industriels, il est essentiel de sensibiliser chacun à ces risques et à l'acquisition des bons réflexes en cas de crise.

La plateforme de référence sur les risques, créée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a été entièrement repensée pour simplifier le parcours des utilisateurs (citoyens, élus et professionnels) et proposer à chacun un parcours adapté.

Un parcours « Particulier », composé d'informations pédagogiques, offre la possibilité pour chaque citoyen de mieux comprendre les risques naturels et technologiques et les comportements à adopter en cas de crise. En entrant son adresse postale, l'internaute peut aisément accéder à une cartographie et connaître l'ensemble des risques qui le concernent à proximité de son lieu d'habitation.

Enedis mobilisée pour un hiver sous surveillance

Face au contexte incertain de cet hiver dû à la maintenance des réacteurs nucléaires et au conflit entre l'Ukraine et la Russie, les acteurs du système électrique français s'attachent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité. La période identifiée par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) va du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023.

Le délestage : Quésako ?

Il s'agit de coupures d'électricité localisées et temporaires, exceptionnellement utilisées en dernier recours pour maintenir l'équilibre général du système électrique et éviter un "black-out".

Dans ce cadre, Enedis, en tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (sur 95% du territoire français), mettra en œuvre, sur ordre de RTE, ce dispositif de coupures préventives. Elles devraient durer environ 2 heures, sur des plages horaires correspondant aux pics de consommation du pays. La situation des besoins en électricité serait réévaluée en temps réel par RTE pour procéder au plus vite à la réalimentation complète des foyers concernés.

Publicité des délibérations du Conseil Municipal

La réforme de la publicité des actes pour les communes de moins de 3500 habitants nous a laissé le choix quant au maintien d'un affichage papier ou numérique des délibérations et du compte-rendu du Conseil Municipal. Il est à noter que nous avons déjà pour habitude de procéder à leur affichage sur le panneau extérieur ainsi qu'une publication numérique via le site internet. Le Conseil Municipal a voté en séance du 27 juin dernier pour la continuité d'un affichage papier. Néanmoins, l'ordonnance du 7 octobre 2021 a modifié certains points et notamment la suppression du compte-rendu.

Le compte-rendu était rédigé sous 7 jours après la séance pour être affiché sur le panneau extérieur et publié sur le site de la mairie. Dorénavant, le compte-rendu est remplacé par une « liste des délibérations » affichée également sous 7 jours après la séance, celle-ci fera paraître les votes.

Le procès-verbal est rédigé après la séance du Conseil Municipal mais doit être approuvé lors de la séance suivante. Il sera alors affiché sur le panneau extérieur et publié sur le site. Il doit être signé par le Président et le secrétaire de séance et archivé dans le registre des délibérations et décisions du Maire.

Expression des élus de l'opposition

Les élus de l'opposition n'ont pas souhaité s'exprimer dans cette édition du Reflex.

Dans nos associations

Ateliers de musique avec les enfants



Tous les lundis soir, de 16h45 à 17h45, Récré A Sons propose des ateliers de musique collective avec des enfants (à partir de Grande Section) dans la salle de motricité de l'école de St Joseph de Rivière.

Au programme : musique collective, chorale, percussions et corps sonores, développement de la créativité, de l'expressivité, jeux musico-ludiques, présence scénique...

Pour contacter RECREASONS :

recreasons.stjo@gmail.com / 06 32 94 54 73

Don du Sang

L'Amicale des Donneurs de sang recrute des bénévoles afin de renforcer son équipe dans la préparation des collectes de sang et la participation aux actions de Promotion Locale du Don de Sang, notamment en milieu scolaire, aux marchés des producteurs, Trail de Paladru etc...

Collectes 2023 :

Saint Laurent du Pont, salle du Revol : 12 janvier, 22 juin, 2 août

Saint Joseph de Rivière, salle d'animation rurale : 17 mars et 12 octobre

René Sfolcini, Président de l'Amicale



L'ASR fête ses 60 ans !

Pour ses 60 ans, l'ASR a créé un calendrier hors norme où le passé et le futur s'entremêlent. En effet, de nombreuses photos des légendes du foot RIVIEROIS depuis 1963 sont mises à l'honneur. Veuillez réserver l'accueil qu'il se doit à nos jeunes bénévoles qui viendront les distribuer chez vous. En attendant, pour nous suivre retrouvez nous sur notre groupe facebook « as rivieroise ».

Echo Alpin

Le 25 juin dernier, la première fête de la musique post COVID a eu lieu. Une première également pour l'Echo Alpin qui, en association avec la mairie, s'est chargé de l'organisation logistique et musicale. Nous adressons nos remerciements également à Frédéric Lombard qui nous a épaulés dans cette aventure et nous a permis de nous appuyer sur une équipe technique de choc. La Truite des Fontaines et le Sou des écoles ainsi que M. Yves Gourlay, notre bistrotier local, assuraient buvette et restauration. Le comité des fêtes a mis à disposition tables et bancs pour permettre à chacun de profiter du spectacle confortablement installé. Pendant la scène ouverte, Récréasons est venu présenter le travail réalisé par les enfants lors des ateliers proposés en périscolaire. Nous vous donnons rendez-vous début juillet 2023 pour une nouvelle édition de la fête de la musique !

En cette rentrée 2022, ce sont 15 jeunes musiciens riviérois qui découvrent ou poursuivent l'apprentissage et les joies de la musique à l'Ecole de musique de St Laurent du Pont. Nous sommes heureux de pouvoir les soutenir à travers la convention qui existe entre nos 2 associations et les communes de St Laurent du Pont et St Joseph de Rivière. Elle offre à nos jeunes concitoyens un tarif préférentiel pour accéder aux cours de musique.

Parmi nos projets 2022-2023 figurent en bonne place :

La traditionnelle vente de sapins de Noël à la bascule le samedi 3 décembre, en lien avec le Téléthon. Pensez à venir chercher le vôtre !

Une nouvelle version de la chorale « L'Air de rien » qui reprend du service le jeudi soir à compter du 17 novembre, sous la direction de Charlotte Bernard, cheffe de chœur. Au programme, variété française et internationale. N'hésitez pas à nous contacter à echo.alpin@laposte.net pour plus d'informations.

Nous vous invitons à venir découvrir nos actions et échanger sur nos projets voire à en proposer de nouveaux.

Dans nos associations

Chartreuse Elevage

Retour sur le 23ème comice agricole Cœur de Chartreuse qui s'est déroulé à Entre-Deux-Guiers le 21 août dernier. Un événement qui a remporté un franc succès sur le territoire avec 4000 visiteurs, 26 élevages exposants d'Isère et de Savoie et 107 animaux représentant les races bovines, ovines et caprines du massif.

L'EARL de Crossey s'est illustrée avec MACADAMIA, montbéliarde désignée mamelle adulte, championne adulte et grande championne 2022, ainsi qu'OKARINA primée championne jeune 2022. Félicitations à l'éleveur.

Rentrée plus que studieuse pour l'association avec l'inauguration de la Maison des Agriculteurs de l'Isère à Moirans, participation au GAL (groupe d'actions locales) de Chartreuse, au PAiT (projet alimentaire inter-Territorial) de territoire et du Grand Grenoble, au nouveau GAL Entre Lacs et Montagnes, au GFA (Groupement Foncier Agricole) Terres de Chartreuse, à la transition énergétique et alimentaire du territoire, ainsi qu'au diagnostic et bilan carbone des exploitations du territoire et de leur résilience par rapport au changement climatique.

Nous vous donnons rendez-vous pour les fêtes de fin d'année sur le territoire,

A bientôt ! L'équipe de Chartreuse Elevage.



Association Familles Rurales

L'année 2022 s'achève et l'AFR se réjouit d'avoir pu reprendre ses différentes activités dans leur intégralité.

Activités sportives : Stretching, Pilates (technique douce de renforcement des muscles profonds) et Bodywork (renforcement musculaire de l'ensemble du corps). Les cours ont repris en septembre mais il est possible de s'inscrire en cours d'année. Renseignements au 04.76.55.12.01 ou 06.84.48.82.35.

Le dimanche 23 octobre, l'AFR a proposé un repas à prendre sur place ou à emporter : « porcelet cuit au feu de bois ». Ce fut une belle réussite pour cette journée conviviale !

L'AFR s'attache à maintenir ses projets de voyage et continue dans sa lancée. Après 2 jours à la découverte du Puy en Velay début octobre, c'est au Pays Basque que vous pourrez vous évader du 24 au 29 avril 2023. Programme : Cambo les Bains, Biarritz, Bayonne, Ibardin, Labressore, St Jean de Luz, Ainttoce, Espelette etc... Séjour qui devrait être inoubliable associant nature, culture, gastronomie, soirée traditionnelle basque...

Renseignements et inscriptions auprès de M.Ghiotti : 06 45 16 05 51 ou M.Francillon : 06 81 53 15 72.

Les membres de Familles Rurales vous proposeront, à domicile, dès le mois de novembre, les calendriers de l'ADMR. Merci de votre accueil.

BONNE ANNEE 2023 !

Dans nos associations

Petit point sur l'été 2022 et les nouveautés de la rentrée de septembre 2022 du Sac à Jouets

Chers riviéroises, riviérois,

L'été 2022 a été un grand succès avec l'arrivée de notre directeur Pierre Parrau, qui a été secondé par les animatrices suivantes : Julie, Audrey et Marion.

Vous retrouverez les photos et articles de ces temps forts sur le Facebook de l'association : **Le Sac à jouets Centre de Loisirs**.

Concernant la rentrée, Amory a rejoint l'équipe d'animation du mercredi. Les enfants ont pu participer à un atelier de Capoeira (art martial brésilien) avec Guillaume, intervenant à la cartusienne de Saint Laurent du Pont qui a connu un franc succès.

Nous avons aussi le plaisir d'accueillir des familles de Saint Laurent du Pont qui permettent au centre d'augmenter ses effectifs. C'est une bonne nouvelle pour la pérennité de la structure.

De nombreux réaménagements ont été initiés par le directeur et son équipe. De plus, les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont en cours de réalisation par les employés techniques de la Mairie.

Malheureusement, malgré la forte demande aucune collectivité ne peut subventionner l'ouverture de notre centre de loisirs durant les petites vacances. Nous restons mobilisés pour que cela se fasse dans les années à venir. Nous vous rappelons qu'une journée au centre de loisirs coûte 42 euros et que le financement par la commune et par la CAF sont indispensables pour appliquer des tarifs accessibles aux familles.

Comme l'an dernier, nous espérons pouvoir proposer différents événements pour pouvoir financer le maintien du centre de loisirs à long terme. Vous pouvez d'ores et déjà réserver le 25 février pour la soirée de la Chandeleur.

N'hésitez pas à vous rapprocher des membres de notre conseil d'administration pour nous faire part de vos idées, de vos remarques et pour plus d'informations sur l'association : bureau.lesacajouets@gmail.com

Pour joindre Pierre PARRAU, directeur du centre de loisirs : alsh.peri.sacajouets@hotmail.fr

Le bureau du Sou des écoles s'est renouvelé lors de la dernière Assemblée Générale du 30 septembre 2022.

En voici les nouveaux membres :

- Maude FORCELLA JACQUET, présidente
- Mathieu TRAUCHESSEC, vice-président
- Julie GODDARD, trésorière
- Amandine COURSAULT, trésorière adjointe
- Cindy GUILLAT, secrétaire
- Pauline FRANCILLON, secrétaire adjointe

Plusieurs événements ou ventes rythmeront cette nouvelle année scolaire dans le but de récolter des fonds pour financer les projets scolaires des enfants de l'école Claude Degaspéri.

- tombola de Noël (chocolats et pétillant) en novembre
- journée festive de Noël le 3 décembre avec repas sur réservation
- vente de ravioles et quenelles (début 2023)
- vente de raclette (début 2023)
- kermesse de fin d'année (30 juin 2023)

Merci de votre participation !

L'équipe du Sou.



Dans nos associations

Covoiturage à Saint Joseph de Rivière

Bon pour la santé, l'environnement et le porte-monnaie, le covoiturage est aussi un moyen de rencontrer ses voisins ! C'est pour ces raisons que le collectif C'est Pour Aujourd'hui et Pour Demain a créé des groupes WhatsApp pour mettre en relation les voyageurs de notre commune ! Car savez-vous qu'un trajet aller-retour pour Grenoble coûte environ 24 euros lorsqu'on se déplace seul dans son véhicule (en incluant la dépréciation de la voiture, les frais de maintenance et d'assurance, le carburant...).

Partager sa voiture pour ses déplacements quotidiens permet également d'éviter environ 1 tonne de CO2 sur une année. Pour limiter notre impact sur le réchauffement climatique, toutes les actions sont importantes !

Mode d'emploi :

1-S'ajouter sur le groupe WhatsApp de la « ligne » choisie (ex : « ligne » St Jo <=> Voiron) : Sur **IOS** : en cliquant sur REGLAGES puis sur le QR CODE à droite de votre nom ; Sur **Android** : en cliquant sur les trois petits points verticaux à droite puis PARAMETRES et sur le QR CODE à droite de votre nom.

2-Sur ce groupe, vous pouvez poster vos demandes ou propositions de trajets PONCTUELS pour cette « ligne ».

3-Dans la description du groupe, vous avez accès à un lien pour consulter les trajets réguliers.

4-Vous pouvez inscrire sur ce fichier vos propres trajets REGULIERS pour cette « ligne ».

5-L'idée est de limiter le nombre de message : pas de blabla inutile, adressez-vous en message privé à la personne que vous souhaitez contacter pour l'organisation de votre trajet. Et pour votre tranquillité, pensez à supprimer les notifications de ce groupe.

Participation aux frais :

Il convient de vous arranger entre vous. La participation conseillée est de 20 cts/km pour un covoitureur (prix moyen en France 0,40 €/km, source ADETEC remis à jour avec prix moyen carburant 2022 - source INSEE, incluant assurance, carburant, achat et entretien).

Note pour ceux qui n'ont pas WhatsApp :

Vous pouvez consulter et alimenter les trajets REGULIERS en utilisant l'adresse située sous le QR code de ce mode d'emploi.



En Chartreuse

Saint Pierre de Chartreuse

Un collectif public/privé mobilisé pour ouvrir la station de ski cet hiver

En proie aux difficultés de trouver un exploitant et dans le souci de garantir l'équilibre financier, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a fait le pari de fédérer toutes les énergies autour de la station et de faire confiance à tous les acteurs locaux.

La Communauté de Communes ouvre ainsi un dialogue avec eux en vue de construire collectivement les solutions pour permettre à la fois son maintien et sa projection vers le futur à travers des activités diversifiées.

Un collectif d'une trentaine de personnes motivées s'est regroupé autour de compétences variées et précieuses et en s'appuyant sur les réseaux collectifs de chacun pour dynamiser et trouver des solutions.

Depuis le mois de septembre, ces volontaires se réunissent tous les jeudis soir et se sont répartis les différentes thématiques de travail : exploitation du domaine skiable, gestion du risque, activités en toutes saisons et communication.

Début novembre, les propositions du collectif « Nouvelles Traces en Cœur de Chartreuse » seront transmises à la Communauté de Communes et à son conseil communautaire afin de valider les décisions à prendre et proposer un projet viable et cohérent pour ce domaine skiable.

Si tout ce travail a bien pour objectif d'ouvrir le domaine dans de bonnes conditions cet hiver, il s'agit aussi de profiter de cette belle dynamique pour penser à un avenir plus lointain, c'est-à-dire la transition, à plus long terme, vers un nouveau modèle. A moyen terme, ce groupe va donc s'élargir avec des représentants d'autres secteurs géographiques et d'autres activités.

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation et faire des économies d'énergies ?



CONSEILS À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

SUR RENDEZ-VOUS

venez profiter de **conseils gratuits**, indépendants et personnalisés sur votre projet de rénovation **en Cœur de Chartreuse**.

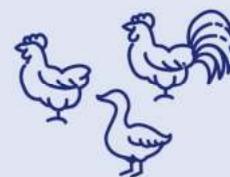


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Équité Proximité

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conservé les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d-une-crise-sanitaire>

PRENEZ RENDEZ-VOUS

Conseiller en rénovation énergétique en Savoie

04 56 11 99 00
ou sur info@faire73.fr

Conseiller en rénovation énergétique en Isère

04 76 14 00 10
ou sur infos@infoenergie38.org



JEUDI (Savoie)
de 14h à 18h
une fois par mois

MAISON DE SERVICES
AU PUBLIC - LES ECHELLES

VENDREDI (Isère)
de 14h à 18h
une fois par mois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR DE CHARTREUSE -
ENTRE DEUX GUIERS

En Chartreuse

CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS

Un Centre social est un lieu d'accueil, d'écoute et de parole qui permet l'accompagnement de projets, avec la participation active de tous **sur le Territoire Cœur de Chartreuse**. Le Centre Social c'est VOTRE maison !

Un centre social, c'est POUR vous, mais c'est surtout AVEC vous !

Les actions pour tous

Petite Enfance - Enfance - Familles - Adultes

LAEP "La p'tite Pause"

Accueil de Loisirs (3-12 ans)

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Ludothèque

Animations "ça me dit et vous ?"

Festy Famille

Sorties Familles

Distribution alimentaire

Permanences

Adéquation

Avocat conseil

Maison de l'Emploi Adultes

Maison de l'Emploi Jeunes

Les ateliers d'expressions et de découvertes

Atelier Socio Linguistique

Club 2CV

Belote

Scrabble

Tricot

Conseillère Numérique

Une formatrice en informatique pour vous accompagner gratuitement

Les initiatives d'Habitants

Bourses aux vêtements et aux jouets

Café des Habitants

Truc à Troc (armoire à dons)

Repair café

Insertion

par l'activité économique

Les emplois verts Chartreuse

La Ressourcerie Chartreuse

Le Centre Social des Pays du Guiers, c'est une équipe de 18 professionnels mais aussi... Plus de 60 bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie tout au long de l'année pour notre Projet Social. Alors un grand merci à eux !!

Et si vous souhaitez devenir bénévole, parce que nous cherchons encore et toujours des personnes prêtes à nous accompagner, contactez-nous !!!



1 Rue Charles Hérold - 38380 St Laurent du Pont
04.76.55.40.80 info@cspg.fr

Facebook : CentreSocial PaysduGuiers
Site : www.cspg.fr

centre social
des pays du Guiers

ressources
initiatives
échanges

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Le CLAS est un dispositif gratuit d'accompagnement à la scolarité qui se propose d'offrir aux enfants l'appui et les ressources dont il a besoin pour réussir et s'épanouir, acquérir de nouveaux savoir-faire et savoir-être.

En lien avec les écoles, nous allons chercher les enfants sur place pour les amener au Centre Social et leur proposer chaque semaine scolaire des séances de 2h environ en groupe de travail par niveau.

Accompagnés par des bénévoles et un animateur professionnel, les enfants seront amenés à partager des moments de jeux, d'échanges, de travail, des sorties culturelles... En fonction de leurs envies et besoins.

Si vous êtes intéressés, que vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Réunion d'information le 3 octobre 2022 au Centre Social à 18h.

Date de démarrage le 7 ou 8 novembre.

Inscriptions auprès du Centre Social des Pays du Guiers :

info@cspg.fr -
04.76.55.40.80

Contacts directs CLAS :
clascspg@gmail.com -
06.38.70.61.74 - 06.42.20.85.05

Récupération par nos soins des enfants à leur école.

Ateliers jusqu'à 18h30 les lundis (Cycle 3) ou mardis (Cycle 2).

centre social
des pays du Guiers

ATELIERS SENIORS

Ateliers gratuits sur inscription, réservés aux retraités

Atelier Bien Manger Bien Bouger

- 4 séances sur l'alimentation avec un diététicien
- 2 séances sur la thématique activité physique et sportive avec un éducateur sportif



Les jeudis de 9h30 à 11h30

Du 10 novembre au 15 décembre
(15 places)



Atelier Mémoire

Pour stimuler ses neurones et aiguïser sa curiosité

Les vendredis de 9h à 11h

Du 18 novembre au 15 décembre
(12 places)



Carsat
Régionale de Savoie
Ardèche - Alpes
Atouts
PRÉVENTION
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
VIE

centre social
des pays du Guiers

Pour plus d'informations : 04 76 55 40 80
1 rue Charles Hérold • 38380 SAINT-LAURENT DU PONT

~ Agenda et dernière minute

DECEMBRE 2022

- Samedi 3 Décorations de Noël au village
Journée festive de Noël, courseton /
Ecole et Sou des Ecoles
Vente de sapins / Echo Alpin

JANVIER 2023

- Vendredi 6 Vœux du Maire / Municipalité
Dimanche 7 Vente Boudins / Chasse
Dimanche 29 Repas des Aînés / Municipalité

FEVRIER

- Mercredi 1 Audition Ecole de Musique / Echo Alpin
Samedi 25 Chandeleur / Sac à Jouets

MARS

- Samedi 4 Concours de Belote / ASR
Samedi 17 Don du sang
Samedi 18 Concert de Printemps / Echo Alpin
Samedi 19 La Saint Joseph / Comité des Fêtes

AVRIL

- Vendredi 7 Chasse aux œufs / Sac à Jouets
Fête du printemps / Ecole
Lundi 10 Concours de pétanque / ASR

MAI

- Lundi 1 Safari pêche / la Truite des Fontaines
Mercredi 3 au 17 Exposition artistique / Addive
Dimanche 7 Brocante / ASR
Dimanche 14 Troc aux plants / Collectif CPAPD
Samedi 20 Safari pêche / ASR
Dimanche 29 Vente fleurs Fête des mères / AFR

MAIRIE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture de l'accueil public :

- lundi de 16h00 à 19h00,
mardi et mercredi de 8h30 à 11h30,
jeudi 14h00 à 17h00,
vendredi de 8h30 à 11h30.

Tél : 04 76 55 21 69

Mail : accueil.mairiestjo@orange.fr

Permanence des élus :

- Madame le Maire vous accueille sur rendez-vous le jeudi entre 16h et 18h.
- M. Journet, adjoint à l'urbanisme, vous reçoit sur rendez-vous le jeudi de 16h30 à 18h.

La cantine contact mail :

cantine.mairiestjo@orange.fr

Le service périscolaire contact mail

periscolaire.mairiestjo@orange.fr

La Bibliothèque

Tél : 04 76 06 21 37

Mail : bib.saintjo@orange.fr

Inscriptions scolaires

L'inscription scolaire des enfants nés en 2020 pour la rentrée de septembre 2023 doit être effectuée le plus rapidement possible. Merci de vous présenter en mairie muni du livret de famille, du carnet de vaccination et d'un justificatif de domicile, afin de compléter le dossier d'inscription.

